



# Assemblée générale

Distr. générale  
31 janvier 2017

Soixante et onzième session  
Point 130 de l'ordre du jour

## Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 23 décembre 2016

[sans renvoi à une grande commission (A/71/L.25 et Add.1)]

### 71/260. Enquête sur les conditions et les circonstances de la mort tragique de Dag Hammarskjöld et des personnes qui l'accompagnaient

*L'Assemblée générale,*

*Rappelant* ses résolutions 1759 (XVII) du 26 octobre 1962, 69/246 du 29 décembre 2014 et 70/11 du 19 novembre 2015,

*Insistant* sur le fait qu'il est de la responsabilité de tous de faire la lumière sur les conditions et les circonstances de la mort tragique de Dag Hammarskjöld et des personnes qui l'accompagnaient,

*Considérant* qu'une nouvelle enquête serait nécessaire pour établir définitivement les faits relatifs à la question,

*Exprimant ses remerciements* au Secrétaire général qui demeure résolu à rechercher la vérité dans cette affaire,

*Prenant acte* de la note du Secrétaire général en date du 17 août 2016 indiquant la voie à suivre<sup>1</sup>,

1. *Prie* le Secrétaire général de nommer une éminente personnalité qui sera chargée d'examiner d'éventuels éléments d'information nouveaux, notamment ceux émanant d'États Membres, et d'en évaluer la valeur probante, de déterminer la portée à donner à toute nouvelle enquête et, si possible, de tirer des conclusions des enquêtes déjà effectuées ;

2. *Engage* tous les États Membres à divulguer tous les dossiers pertinents en leur possession et à communiquer au Secrétaire général toutes informations utiles sur la mort de Dag Hammarskjöld et des personnes qui l'accompagnaient ;

3. *Encourage* les États Membres à faire en sorte de lever le secret attaché à tous les documents toujours classés confidentiels, plus de 50 ans après les faits, concernant la mort de Dag Hammarskjöld et des personnes qui l'accompagnaient, ou de les communiquer d'une autre manière aux fins d'examen ;

<sup>1</sup> A/70/1017.



4. *Prie* le Secrétaire général de continuer d'étudier la possibilité de mettre en place une collection d'archives centrale ou toute autre solution globale pour conserver les documents et archives concernant la mort de Dag Hammarskjöld et des personnes qui l'accompagnaient, et de lui communiquer des recommandations concrètes et réalistes à ce sujet ;

5. *Prie également* le Secrétaire général de lui rendre compte des progrès accomplis avant la fin de sa soixante et onzième session ;

6. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixante-douzième session la question intitulée « Enquête sur les conditions et les circonstances de la mort tragique de Dag Hammarskjöld et des personnes qui l'accompagnaient ».

*68<sup>e</sup> séance plénière  
23 décembre 2016*